

## 1 TEXTE DE REFERENCE

Note de service n°2004-175 du 19-10-2004 parue au Bulletin Officiel (BO) n°39 du 28 octobre 2004

## 2 COMPOSITION DES JURYS

Madame Gaëlle COMBE	IA-IPR d'espagnol, <b>Présidente du jury</b>
Madame Catherine PIETRUS	Responsable du CASNAV
Madame Mirella PREVOT	Coordonnateur du CASNAV
Monsieur François KEMPF	Référent CASNAV Premier degré
Madame Marie-Line SALONDY	Référent CASNAV Second degré

## 3 CANDIDATS<sup>1</sup>

### 3.1 Candidats et résultats

	2 <sup>nd</sup> degré
<b>Inscrits</b>	5
<b>Présents</b>	5
<b>Admis</b>	3
<b>Notes</b>	3 à 20

### 3.2 Disciplines d'origine des candidats du second degré

- Lettres modernes : 2
- Anglais : 3

### 3.3 Corps d'origine des inscrits

- Certifiés : 5

### 3.5 Etablissement d'exercice des inscrits

- Collège : 1 dont
  - UPE2A : 1
- Collège + lycée : 1
  - UPE2A : 1
- Lycée : 3

## 4 CONSTAT ET ANALYSE

### 4.1 Evaluation et validation

Il s'agit pour les candidats de valider des compétences particulières dans « *l'enseignement du français par des enseignants des premier et second degrés dans les classes d'initiation ou d'accueil [actuelles UPE2A] pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française* »<sup>2</sup>. L'intérêt et l'enthousiasme pour la discipline sont nécessaires mais ne suffisent pas pour valider ces compétences.

<sup>1</sup> Tous les candidats sont désignés par « le candidat », au masculin, sans distinction de sexe

<sup>2</sup> Note de service n°2004-175 du 19-10-2004 parue au Bulletin Officiel (BO) n°39 du 28 octobre 2004

Les candidats doivent, concernant l'enseignement du FLS pour les publics d'élèves non-francophones, avoir de solides connaissances théoriques :

- des textes réglementaires ;
- des divers aspects des programmes au premier et au second degré concernant la maîtrise des langues ;
- de la pédagogie du FLS, y compris l'analyse contrastive des langues ainsi que les divers aspects de la phonétique et de la phonologie ;
- de l'évaluation de ces élèves.

*Il convient de relever la nécessité pour les candidats de connaître les réalités culturelles et sociétales des pays d'origine des élèves non-francophones*

Les connaissances doivent être étayées par l'expérience et/ou l'observation ; les candidats doivent être capables d'inscrire leur travail d'enseignant dans un cadre collaboratif avec l'équipe éducative et le CASNAV.

## **4.2 Constats, analyses et recommandations**

### **Au préalable**

La lecture préalable de la note de service n°2004-175 du 19-10-2004 permet au candidat de mieux préparer son épreuve :

- Mieux structurer son dossier ;
- Connaître :
  - le déroulement de l'épreuve orale ;
  - la nature des connaissances et des compétences exigées ;
  - les critères d'évaluation ;

Une grille d'évaluation est mise en annexe de ce rapport.

Des modules de préparation à l'examen de la certification ont été mis en œuvre pour les candidats désirant se présenter à la session 2018. Cette formation est pérennisée. Le jury invite les futurs candidats à y participer l'an prochain.

Les candidats trouveront également sur le site du CASNAV des ressources utiles.

Un diplôme universitaire en FLE ou la pratique de l'enseignement du français à l'étranger ne suffisent pas pour obtenir la certification complémentaire. L'enseignement auprès d'élèves allophones ou l'observation en UPE2A est une expérience spécifique quasi indispensable à l'obtention de cet examen. Le candidat ayant l'expertise et la pratique de l'enseignement du FLE proposera des liaisons entre FLE et FLS et démontrera sa capacité à réinvestir ses compétences dans le domaine du FLS.

Des observations de cours en UPE2A sont organisées par le CASNAV.

### **Le rapport écrit**

Le rapport permet au jury d'apprécier le parcours et l'expérience du candidat dans le domaine visé. Il doit mettre en exergue des éléments saillants de son expérience, faire apparaître son analyse et ne saurait se limiter à un simple schéma narratif. Le candidat doit faire montre de réflexion et d'argumentation.

Les dossiers ne sont pas notés. Néanmoins, la qualité de ceux-ci ne doit pas être négligée. Il est souhaitable qu'ils donnent une perspective pédagogique et qu'ils soient rédigés comme un rapport d'activités mettant en avant les formations et le parcours professionnel, d'une part, et, d'autre part, proposant des éléments pédagogiques. Cette seconde partie rendra compte de la pratique pédagogique lors de la prise en charge des élèves allophones ou de la mise en œuvre de projets favorisant l'inclusion de ces élèves.

Les candidats sont invités à proposer une séance ou une séquence type en FLS. Ceux qui auront fait des observations de classe pourront s'appuyer sur un public d'élèves observé en UPE2A pour concevoir leur séance ou leur séquence. Le jury appréciera les productions des élèves ou tous autres documents pouvant justifier que le candidat a bien perçu les enjeux de la prise en charge des élèves. Les candidats peuvent également relater toute expérience significative de prise en charge d'élèves allophones ou d'élèves ayant le français comme langue seconde.

## L'épreuve orale

L'épreuve débute par un exposé de 10 minutes. Le candidat veillera à ne pas répéter et/ou relire le dossier. Le jury attend le compte rendu d'une expérimentation pédagogique pertinente et significative qui illustre les compétences du candidat.

Le candidat doit être capable d'un retour réflexif pour formaliser sa pratique ou rendre compte de ses observations. La clarté du discours et la maîtrise de la communication professionnelle sont des qualités auxquelles le jury est sensible.

En second lieu, l'entretien de 20 minutes doit permettre d'approfondir les notions abordées par le candidat ou d'explicitier des points ambigus. Les candidats doivent mettre en avant leur expérience et démontrer qu'ils ont des connaissances dans le domaine de la didactique des langues et aussi qu'ils sont capables de prendre en charge des élèves allophones pour leur enseigner le Français Langue Seconde ou de Scolarisation. Il s'agit de convaincre le jury de ses capacités à analyser les besoins des élèves, à mener à bien une pédagogie adaptée, et, à collaborer avec une équipe éducative comme avec une équipe CASNAV. Le jury peut demander des précisions au candidat sur ses motivations, ses connaissances et ses capacités d'analyse dans le domaine du FLS et sur sa pratique pédagogique.

La connaissance des textes institutionnels est une base nécessaire, mais pas suffisante. Les candidats doivent faire preuve de maîtrise de notions et de concepts en lien avec la didactique des langues pour enseigner en UPE2A. L'enseignant en UPE2A étant une personne ressource, hormis les connaissances théoriques, il doit faire preuve d'une pratique de classe ouverte, être apte à élaborer et à mutualiser des outils pour assurer la liaison pédagogique avec les enseignants des classes ordinaires et travailler en équipe UPE2A. Un candidat s'est démarqué par sa capacité à se projeter dans l'enseignement du FLS et ses qualités en matière de communication professionnelle (maîtrise de la terminologie et clarté du discours).

En termes de formation et d'expériences personnelles, le jury a été admiratif du beau parcours d'un candidat. Toutefois, il insiste sur la nécessaire transposition pédagogique dans la prise en charge des élèves allophones. Il est souhaitable que tous les candidats proposent une séquence pédagogique et en détaillent une séance pour montrer leurs compétences dans la prise en charge d'élèves à besoins particuliers.

Le candidat pourra apporter tout élément pouvant justifier d'une prise en charge efficace. L'étude de cas d'élèves ayant des profils différents sera appréciée pour témoigner d'une réelle prise en compte de la diversité des élèves.

Le jury est sensible à la capacité des candidats à organiser le parcours individualisé et le suivi des EANA. Ils doivent faire apparaître leur souci d'une prise en charge individualisée en collaboration avec les professeurs de classes ordinaires et leur implication dans la mise en œuvre d'un travail d'équipe autour de l'inclusion des EANA.

## 5 EN RESUME

En plus de la note de service n°2004-175 du 19-10-2004, les candidats se rapporteront avec profit à la lecture du *VADEMECUM, ACCUEIL, AFFECTATION et SCOLARISATION des Elèves Allophones Nouvellement Arrivés (EANA) et des Enfants issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs (EFIV)* du CASNAV de l'académie de la Guadeloupe et des notes de service de la mission CASNAV-UPE2A de l'académie de la Guadeloupe, consultables sur le site académique à la rubrique dédié à l'accueil et à la scolarisation des élèves allophones.

Il est conseillé de multiplier les observations de cours en UPE2A avant de présenter la certification. Ce rapport a été rédigé par les membres du jury. Qu'ils en soient vivement remerciés.

La Présidente du jury  
Gaëlle COMBE



## Annexe au rapport de jury

### Grille d'évaluation Epreuve orale de la certification complémentaire FLS

Nom :

Prénom :

Etablissement :

Le candidat a été capable de :	ACQUIS	NON ACQUIS	Barème
Présenter son parcours professionnel en montrant l'intérêt pour la certification.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/1
Identifier et développer les compétences acquises pendant son parcours professionnel qui seront au service du dispositif UPE2A (Mettre en avant les compétences nécessaires pour la prise en charge des élèves allophones).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/2
Démontrer qu'il a compris la procédure de prise en charge des élèves (de l'évaluation de positionnement à la prise en charge d'un enseignement du FLSco et FLS)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/2
Démontrer qu'il a compris l'intérêt du dispositif, l'identification et la prise en charge des besoins particuliers de ces élèves.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/2
Démontrer le rôle essentiel du parcours d'inclusion (prise en compte de l'évaluation, élaboration d'une progression, les partenaires, les bilans intermédiaires, l'inclusion totale)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/2
Proposer une séquence ou une séance type en FLSco, Ou faire proposition pédagogique pour ceux qui ont observé des séances en classe ou qui ont expérimenté des séances.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/2
Justifier ses propositions par des compétences, une originalité et en s'appuyant sur des connaissances en matière de didactique des langues et la prise en compte de la langue de l'EANA. Utiliser les ressources qu'offre le numérique.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/2
Analyser deux cas d'élèves pris en charge / 1 cas d'élève pour les observations. Cette analyse doit prendre appui sur les résultats des évaluations de positionnement (compétences déjà acquises, quels besoins ? Quel parcours a été mis en place et avec quels partenaires ? Quels sont les apprentissages menés avec ces élèves ? Quel est le bilan ? (réduction progressive de la prise en charge vers une inclusion totale)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/2
Parler de l'importance de la relation avec la famille, l'établissement, les enseignants et les autres partenaires (infirmiers, assistants sociaux, psychologue....)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/2
Faire un bilan : 1- de faire un bilan de son expérience (nombre d'élèves prise en charge, nombre d'élèves inclus totalement. 2- Proposer une projection dans une UPE2A (pour ceux qui ont observé des séances de classe) ? Le bilan peut révéler des points forts et aussi des points à améliorer notamment dans des formations proposées au sein du CASNAV	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/2
Faire part de son implication auprès du CASNAV (compétences au service de la création d'outils, de l'évaluation des EANA, propositions diverses)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/1
<b>Total</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/20